



CONSEIL MUNICIPAL de BERRWILLER

Séance du 1^{er} septembre 2025

Procès-verbal

	Présents	Excusés	Donne procuration à
Adjoints			
Fabian JORDAN			
André SCHMIDT			
Thomas KRUST			
Anne SCHAUMBERG			
Graziella BREISS			
Conseillers municipaux			
Benoît HERR			
Véronique MUNDEL			
André CENTLIVRE			
Justine PROBST			
Laurent ALTMAYER			
Anne-Hélène FRICKER			
Jérémy CARRE		X	Justine PROBST
Brigitte HERR			
Matthieu STOCKER			
Séverine MULLER			
<i>Aurélie KOENIG</i>			
<i>Arnaud KIRSCHER</i>		<i>X</i>	

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance du 01 juillet 2025
3. Travaux en cours
4. Urbanisme
 - 4.1 Présentation du PCRS « Plan de corps de Rue Simplifié »
 - 4.2 Suppression de l'emplacement réservé n°2
 - 4.3 Convention d'instruction des autorisations et actes d'occupation du sol de la Commune de Berrwiller avec le service instructeur de la ville de Kingersheim
5. Affaires financières
 - 5.1 Demande de subvention au titre de l'amende de police
 - 5.2 Demande de subvention au titre de la DETR
6. Tiers lieu
 - 6.1. Travaux

7. Divers

7.1. Compétences déléguées

7.2. Communications et informations

M. Le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour :

5.3 Demande de subvention m2A

Point n° 1 : Désignation du secrétaire de séance

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération à l'unanimité,

- **DESIGNE** Madame Graziella BREISS comme secrétaire de séance.

Point n° 2 : Approbation du PV du conseil municipal du 01 juillet 2025

Le procès-verbal de la séance du 01 juillet 2025 a été transmis n'appelant à aucune observation est approuvé à l'unanimité.

Point n° 3 : Travaux en cours

Monsieur André SCHMIDT communique les travaux réalisés depuis le 30 juin 2025.

ASSAINISSEMENT

Visite journalière de la STEP, surveillance et entretien normal selon convention avec le SIVOM.

Esquisse de travaux de modernisation sur le système de collecte du dégrilleur, toujours en cours.

MAIRIE

Entretien courant.

Arrosage des géraniums.

ECOLE

Ratissage quotidien de la cour et des abords.

Désherbage + entretien des EV + taille des arbustes.

Désherbage des abords avant la rentrée scolaire.

Remplacement d'un tableau blanc.

Réalisation des travaux suivant liste fournie.

Messieurs UBERSCHLAG Patrick et WINTENBERGER Thierry sont vivement remerciés pour les travaux de peinture réalisés bénévolement à l'école.

PERISCOLAIRE

Mise à disposition de matériel pour le centre aéré

RAS.

CHAUFFERIE

Ramonage des conduits.

Entretien général sur la chaudière KWB (remplacement des roulements qui provoquaient le sifflement).

SALLE DES SPORTS

Entretien courant.

Surveillance quotidienne pour vérification de la fermeture des portes

Nettoyage des vestiaires + nettoyage des toutes les vitres avec les Jobs d'été.

Entretien des abords extérieurs.

En attente du remplacement des pompes de circulation dans la sous station + automate CTA.

EGLISE

Entretien et désherbage extérieur (Job d'été)

ACL

Constat d'infiltration d'eau suite au dernier gros orage.

TRAVAUX DIVERS

Remplacement de 40 ml de conduite d'alimentation d'eau du lavoir avec Fred BRABISCH.

Abattage + dessouchage de 5 Thuyas au Tiers lieu pour la pose du poste de transformation électrique.

VOIRIES

Entretien courant

Canisacs – contrôle – remplissage.

Mise en place des éclairages rue des Merles + Alouettes.

Entretien annuel par l'application d'un bi couches + gravillonnage sur l'ensemble des voiries communal.

ESPACES VERTS

Reprise de la tonte et du débroussaillage sur l'ensemble des EV

Taille de la montée du Dorfhislà.

Taille rue de Staffelfelden.

TERRAIN DE FOOTBALL + CHAUFFERIE + CLUB HOUSE

Entretien courant et contrôle régulier chaufferie + CTA

Contrôle des buts par SATD (démontage d'un but en très mauvaise état)

VEHICULES

Entretien courant.

Remplacement du démarreur sur le tracteur.

CIMETIERE

Désherbage des allées (Jobs d'été)

Taille des arbustes au cimetière.

Tonte et désherbage + entretien des abords.

DIVERS

Mise en place de robinets facilitant l'utilisation des cuves d'eau pour l'arrosage.

Mise à disposition de matériel pour la marche gourmande + réintégration.

Remplacement des filtres sur CTA au Dorfhisla + sous station SDS + central d'air)

Remplissage trou rue WEIHERFELD

Enlèvement d'un dépôt sauvage devant le camp des gens du voyage.

Entretien du lavoir (pour donner suite au mail de Mme Wolff) la brigade verte s'est déplacée pour faire un prélèvement au lavoir à cause des moustiques et a immédiatement réalisé un traitement biocide.

4. Urbanisme

4.1 Présentation du PCRS « Plan de Corps de Rue Simplifié »

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la présentation du PCRS « Plan Corps de Rue Simplifié » de la Commune de Berrwiller, réalisé par les services de m2A.

Le PCRS constitue le socle mutualisé servant de support aux applications requérant une précision de levé à très grande échelle, en particulier comme composante topographique de la réforme dite « anti-endommagement des travaux » ou « DT-DICT ».

Le PCRS est un plan topographique précis de l'espace public qui comprend les limites apparentes de la voirie et les objets visibles de la surface (bordures de trottoirs, façades de bâtiments donnant sur la rue, murs de clôtures, éléments de réseaux visibles à la surface, mobiliers urbains, arbres et autres.

Il constitue le socle mutualisé servant de support aux applications requérant une précision de levée à très grande échelle, en particulier comme composante topographique de la réforme dite « anti-endommagement des travaux » ou « DT-DICT ».

Projection d'un power-point et présentation de l'interface.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

➤ DECIDE

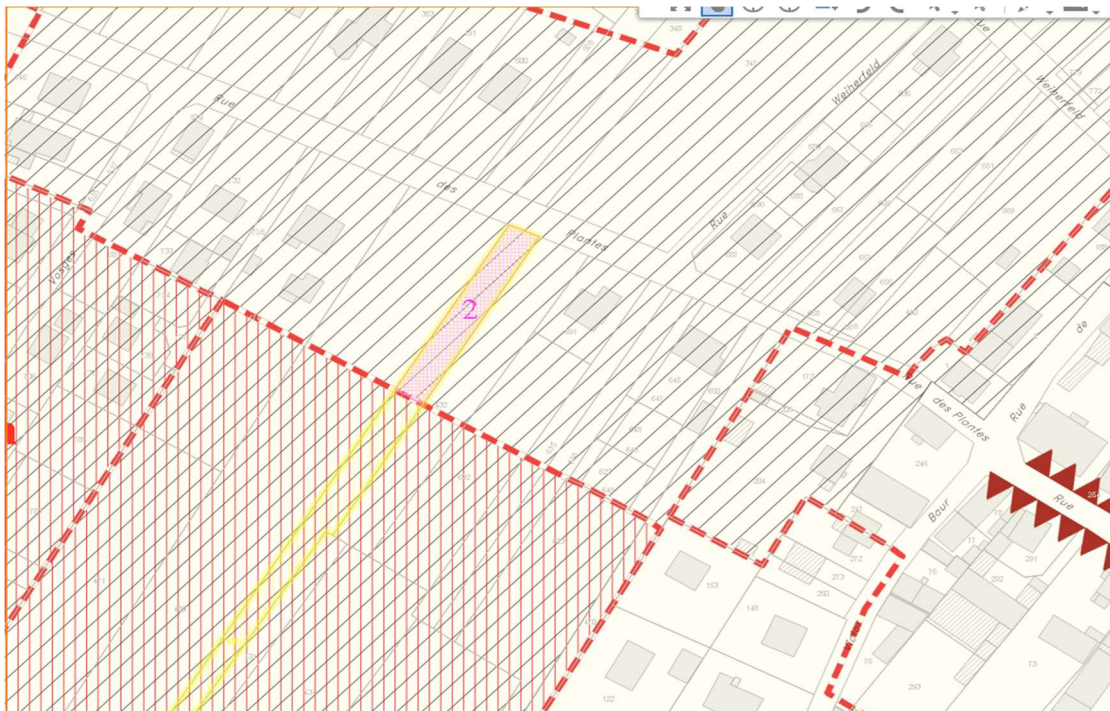
- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du PCRS « Plan de Corps de Rue Simplifié »

4. Urbanisme

4.2 Suppression de l'emplacement réservé n°2

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'acquisition de M. ARGENTIERI les parcelles 430-432 SECTION 26 ;

La parcelle 430 est grevée d'un emplacement réservé n°2 prévu pour permettre un accès à une zone AU située en arrière qui devait aboutir à un futur lotissement.



Suite à l'entrée en vigueur de la loi ZAN, il n'est pas possible d'ouvrir cette zone au projet de lotissement prévu initialement.

Dans ses conditions, l'emplacement réservé n'a plus vocation à être utilisé et donc devenu inutile. Il convient donc de supprimer définitivement cet emplacement qui sera rendu possible que par une modification simplifiée du PLU ou la validation définitive du PLUi.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

➤ **DECIDE**

- **DE RENONCER** définitivement à la réalisation de l'emplacement réservé n°2,
- **DE NE PAS ACQUERIR** l'emprise concernée,
- **D'ENGAGER** une révision simplifiée du PLU ou la validation définitive du PLUi afin de supprimer l'emplacement réservé.

4. Urbanisme

4.3 Convention d'instruction des autorisations et actes d'occupation du sol de la Commune de Berrwiller avec le service instructeur de la ville de Kingersheim

M. Le Maire expose le choix de changement de service instructeur.

La Ville de Berrwiller a demandé à la Ville de Kingersheim un accompagnement administratif dans le domaine des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol délivrés par la Commune de Berrwiller.

Il est proposé la mise à disposition d'un agent du service urbanisme, instructeur du droit des sols pour réaliser les missions suivantes :

- Délivrance d'autorisations et réalisation d'actes dont la ville de Kingersheim assure l'instruction pour la commune de Berrwiller, à savoir :
- Déclarations préalables,
- certificats d'urbanisme d'informations et opérationnels
- permis de construire y compris modificatifs et transferts
- permis de démolir
- permis d'aménager y compris modificatifs et transferts
- Assistance juridique et technique ponctuelle concernant les autorisations et actes instruits par la commune de Berrwiller
- Participation à des commissions

La convention ci-jointe définit les modalités de mise à disposition d'agent du service urbanisme.

Cette mise à disposition s'établit à compter du 01 septembre 2025 pour une durée d'un an reconductible par tacite reconduction dans la limite de 3 ans.

La Ville refacturera au 1er trimestre de l'année N+1 à la Commune de Berrwiller, 2/30ème mensuel multiplié par le nombre de mois de mise à disposition du coût brut chargé annuel de l'agent.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

➤ **DECIDE**

- **D'APPROUVER** le projet de convention de mise à disposition,
- **D'APPROUVER** les modalités financières de facturation,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer ladite convention.

5. Affaires financières

5.1 Demande de subvention au titre de l'amende de police

Dans le cadre d'une réflexion approfondie menée conjointement avec la Collectivité Européenne d'Alsace, la Commune de Berrwiller s'engage dans une opération majeure visant à sécuriser la traversée de la commune sur les routes départementales D441 et D51.

La première étape de ce programme portera sur l'intersection stratégique entre la rue de Staffelfelden-de-Bollwiller et la rue Principale, répondant ainsi à des enjeux prioritaires de sécurité routière.

Ce projet, d'intérêt structurant pour la mobilité locale et régionale, inclut également l'aménagement de la rue Bimberling, inscrite dans l'itinéraire Eurovélo V5 – Via Romea. Cet axe constituera un maillon sécurisé pour les cyclistes et piétons, tout en garantissant l'accessibilité des équipements publics et l'accès PMR au Tiers-Lieu, à la Maison médicale pluriprofessionnelle et au centre social dont l'ouverture est prévue en avril 2026.

Les études, plans et chiffrages, confiés au cabinet EMCH + BERGER, évaluent le coût prévisionnel de l'opération à 488 063 € HT.

Par son impact en matière de sécurité, de mobilité douce et de dynamisation locale, cette opération s'inscrit pleinement dans la stratégie de développement territorial, tout en améliorant la continuité des itinéraires cyclables d'envergure européenne, telle l'EuroVelo 5 qui relie Londres au sud de l'Italie sur près de 3200 kms.

Le Conseil municipal est appelé à solliciter une subvention à hauteur de 50 % au titre des amendes de police, soit 244 032 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

➤ **DECIDE**

- **DE VALIDER** les travaux Aménagement-sécurisation de carrefour en agglomération et itinéraires cyclables et piétons - eurovélo V5 - route Romea,
- **D'APPROUVER** la demande de subvention à hauteur de 50 % au titre des amendes de police, soit 244 032 €. :
- **DE CHARGER** M. le Maire de demander la subvention,
- **DE PREVOIR** un démarrage dès notification de la subvention.

5. Affaires financières

5.2 Demande de subvention au titre de la DETR

Dans le cadre d'une réflexion approfondie menée conjointement avec la Collectivité Européenne d'Alsace, la Commune de Berrwiller s'engage dans une opération majeure visant à sécuriser la traversée de la commune sur les routes départementales D441 et D51.

La première étape de ce programme portera sur l'intersection stratégique entre la rue de Staffelfelden-de-Bollwiller et la rue Principale, répondant ainsi à des enjeux prioritaires de sécurité routière.

Ce projet, d'intérêt structurant pour la mobilité locale et régionale, inclut également l'aménagement de la rue Bimberling, inscrite dans l'itinéraire Eurovélo V5 – Via Romea. Cet axe constituera un maillon sécurisé pour les cyclistes et piétons, tout en garantissant l'accessibilité des équipements publics et l'accès PMR au Tiers-Lieu, à la Maison médicale pluriprofessionnelle et au centre social dont l'ouverture est prévue en avril 2026.

Les études, plans et chiffrages, confiés au cabinet EMCH + BERGER, évaluent le coût prévisionnel de l'opération à 488 063 € HT.

Par son impact en matière de sécurité, de mobilité douce et de dynamisation locale, cette opération s'inscrit pleinement dans la stratégie de développement territorial, tout en améliorant la continuité des itinéraires cyclables d'envergure européenne, telle l'EuroVelo 5 qui relie Londres au sud de l'Italie sur près de 3200 kms.

Le Conseil municipal est appelé à solliciter une subvention à hauteur de 30 % au titre de la DETR, soit 146 419 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

➤ **DECIDE**

- **D'APPROUVER** la demande de subvention à hauteur de 30 % au titre de la DETR, soit 146 419 €.
- **DE CHARGER** M. le Maire de demander la subvention,

- **DE PREVOIR** un démarrage dès notification de la subvention.

5. Affaires financières

5.3 Demande de subvention m2A

Dans le cadre d'une réflexion approfondie menée conjointement avec la Collectivité Européenne d'Alsace, la Commune de Berrwiller s'engage dans une opération majeure visant à sécuriser la traversée de la commune sur les routes départementales D441 et D51.

La première étape de ce programme portera sur l'intersection stratégique entre la rue de Staffelfelden-de-Bollwiller et la rue Principale, répondant ainsi à des enjeux prioritaires de sécurité routière.

Ce projet, d'intérêt structurant pour la mobilité locale et régionale, inclut également l'aménagement de la rue Bimberling, inscrite dans l'itinéraire Eurovélo V5 – Via Romea. Cet axe constituera un maillon sécurisé pour les cyclistes et piétons, tout en garantissant l'accessibilité des équipements publics et l'accès PMR au Tiers-Lieu, à la Maison médicale pluriprofessionnelle et au centre social dont l'ouverture est prévue en avril 2026.

Les études, plans et chiffrages, confiés au cabinet EMCH + BERGER, évaluent le coût prévisionnel de l'opération à 488 063 € HT.

Par son impact en matière de sécurité, de mobilité douce et de dynamisation locale, cette opération s'inscrit pleinement dans la stratégie de développement territorial, tout en améliorant la continuité des itinéraires cyclables d'envergure européenne, telle l'EuroVelo 5 qui relie Londres au sud de l'Italie sur près de 3200 kms.

Le Conseil municipal est appelé à solliciter une subvention auprès de la m2A

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

➤ **DECIDE**

- **D'APPROUVER** la demande de auprès de la m2A
- **DE CHARGER** M. le Maire de demander la subvention,
- **DE PREVOIR** un démarrage dès notification de la subvention.

6. Tiers-Lieu

6.1 Travaux

M. Le Maire expose l'avancée des travaux sur le chantier du Tiers-Lieu, et fait l'état du suivi financier de l'opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

➤ **DECIDE**

- **DE PRENDRE ACTE** de l'exposé concernant l'avancée des travaux sur le chantier du Tiers-Lieu, et fait l'état du suivi financier de l'opération.

7 Divers

7.1. Compétences déléguées

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans son champ de compétence des matières que lui a déléguées le Conseil Municipal dans sa séance du 29 juin 2020, du 5 octobre 2020 et du 14 avril 2025.

Déclaration d'intention d'aliéner :

Adresse du bien	Nature du bien	Nom du propriétaire	Date de renonciation
Lieu-dit Kirchfeld	Terrain non-bati	SELIC Camille – HERR Yvonne (usufruitiers) SELIG Jean-François (Nu-propriétaire)	14/08/2025
11 rue Buhne	Maison individuelle	KUNTZ-CURTIL Sylvain et Sarah	14/08/2025

7 Divers

7.2 Communications et informations

AGENDA :

- 07 septembre 2025 : Marché aux puces organisée par l'ASBH
- 26 au 28 septembre 2025 : BERR-WATT 2025 + BERR'GARTA
- 06 octobre 2025 : Conseil Municipal

Point rentré scolaire :

La rentrée s'est bien passée. Les effectifs sont les suivants :

- Effectifs totaux : 140 élèves
 - o Maternelle 47 enfants
 - o Elémentaires : 93 enfants

Circulation :

Une demande a été faite concernant le marquage au sol d'un stop qui a été enlevé (au niveau du 2 rue de Verdun) afin de le remettre, car les véhicules roulent trop vite et ne font pas attention aux véhicules qui viennent de la rue de croisière-rue de Verdun.

Point Ressources Humaines :

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal des divers mouvements et remercient les jeunes de Berrwiller qui étaient là en tant que jobs d'été pour le travail et le sérieux fourni pendant la période de juin à fin août.

Point sur l'organisation du marché aux puces :

Signalisation et déviations à vérifier.

Point sur l'organisation du BERR-WATT et BERR'GARTA :

Organisation d'une réunion mercredi prochain pour tout finaliser.

Point manifestation extérieure :

- Le cyclo club de Kingersheim a organisé le 2^{ème} cyclo tour du Bassin Potassique passant par 30 communes dont Berrwiller, le 07/09/2025 de 9h à 17h, avec différents parcours. La manifestation a été déclarée sur le site « Déclaration Manifestation » ».

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21h22.